

SANS ARME, c'est mieux!

Même rangée de façon sécuritaire, une arme à feu représente toujours un risque. Si elles ne sont pas utilisées, ne gardez tout simplement pas d'armes à feu chez vous. Communiquez avec la *Sûreté du Québec* ou votre service de police local pour savoir comment vous en départir.

PAS DE CHANCE à prendre!

Si un de vos proches ou vous-même montrez des signes de dépression, des tendances suicidaires ou une prédisposition à la violence, la prudence doit vous inciter à **retirer les armes** qui sont chez vous. Remettez-les aux autorités policières ou à une personne responsable qui détient un permis de possession d'armes et qui les rangera de façon sécuritaire, **ailleurs que chez vous**.

POUR ÊTRE PLUS SÛR...

Pour en apprendre davantage sur les responsabilités des propriétaires d'armes et sur les droits de l'entourage pour s'en protéger, communiquez avec la *Sûreté du Québec* ou avec votre service de police local.

Autres sources d'information

Loi canadienne sur les armes à feu, Gendarmerie royale du Canada : www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf
Centre des armes à feu Canada, Ottawa : 1-800-731-4000
Sûreté du Québec : www.sq.gouv.qc.ca

Réalisé par le **Centre de prévention du suicide 02** et ses partenaires.
Conception graphique, montage et illustrations : **Olympe inc.**

Pour commander des exemplaires de ce feuillet, faites le (418) 545-9110.

© Tous droits de reproduction réservés

ISBN 2-9801361-2-5

LES ARMES ET VOUS :

Êtes-vous à l'abri...



DU DRAME?

S'il y a une arme à feu dans votre foyer ou si un membre de votre famille songe à s'en procurer une, pensez-y bien. Au Québec, deux personnes perdent la vie chaque semaine par arme à feu, qu'il s'agisse d'accidents, d'homicides ou de suicides. Or, sachez qu'il est possible de prévenir de tels drames.

DÉSESPOIR et poudre noire

La simple présence d'une arme à feu dans un foyer multiplie par 5 le risque de suicide, comparativement à un foyer sans arme. Ce risque est particulièrement élevé chez les hommes.

UNE CHICANE qui finit mal

La simple présence d'une arme à feu dans un foyer multiplie par 3 le risque d'homicide, comparativement à un foyer sans arme. Les victimes sont surtout des femmes. Querelles familiales et armes à feu forment un mélange explosif.

UN ACCIDENT regrettable

Mis à part les accidents de chasse, les accidents impliquant des armes à feu ont une cause en commun : la présence d'une arme, opérante et accessible, dont les munitions sont à la portée de la main.

LES CLÉS AILLEURS C'est brillant!

Pour plus de protection, remisez les clés donnant accès aux armes ailleurs qu'au foyer (dans un coffret de sûreté, au travail, chez un ami fiable, etc.).

Une arme à feu dans un foyer représente toujours un risque. Ce risque augmente en présence de personnes dépressives ou violentes et d'enfants.

Pas de chance à prendre!

L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE...

C'est le gros bon sens et c'est la loi!

S'il y a une arme à feu dans votre foyer (fusil ou carabine ordinaire), **assurez-vous** qu'elle soit :

Inaccessible ou inopérante

Une arme est **inaccessible** si elle est rangée dans un endroit (pièce, contenant ou compartiment) verrouillé et difficile à forcer.

Une arme est **inopérante** si elle est verrouillée individuellement (cadenas de pontet) ou si elle est dépourvue d'une pièce nécessaire à son fonctionnement (verrou ou glissière). Rangez cette pièce dans un endroit sécuritaire.

Non chargée

Enlevez les munitions de l'arme et rangez-les dans un lieu distinct et sécuritaire. Munitions et armes peuvent être rangées dans un même lieu (contenant ou compartiment, mais pas une pièce) si ce lieu est verrouillé et difficile à forcer.

